

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

L'an deux mil seize et le sept du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 27/05/2016.

Présents : MM. Bernard BRUNET - Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD - Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : Mme Katia GENILLON.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

I/ SINISTRE

Suite au violent orage de grêles survenu dans la nuit du 27 au 28 mai 2016 dévastant l'ensemble du vignoble du Cru Chiroubles et des communes avoisinantes, Monsieur le Maire informe que plusieurs réunions ont été organisées réunissant différentes instances (élus départementaux et communaux, représentants de la Chambre d'Agriculture, de la Viticulture, de la MSA, de Banques...), et qu'une très importante est prévue ce jeudi 09 juin, à 14 h 00, à la Sous-Préfecture de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, afin de faire un bilan de la situation du vignoble touché par ce sinistre et d'étudier des mesures possibles pour venir en aide aux viticulteurs en difficulté. Ces mesures d'aides pourraient consister à réduire ou reporter des charges, telles que la taxe foncière sur le non bâti, les échéances de prêts bancaires et de cotisations à la MSA... accompagnements social, de mal-être, de soutien sont mis en place par la MSA : des dossiers sont à la disposition des exploitants auprès du Secrétariat de Mairie ainsi qu'une fiche de recensement des sinistrés grêles 2016 à compléter et à retourner à la Chambre d'Agriculture du Rhône, avant le 15 juin prochain.

Monsieur le Maire précise qu'il est certain que ce sinistre ne sera pas classé en « catastrophes naturelles » pour plusieurs raisons : la grêle est un risque climatique assurable et des personnes et biens publics doivent avoir subi d'importants dommages. Par contre, peut-être une reconnaissance de caractère de « calamités agricoles » sera-t-il retenu ?

20 h 10 : arrivée de M. Richard CHAUVIN.

Par ailleurs, d'autres pistes sont examinées comme obtenir une dérogation pour acheter de la vendange et être autorisé à avoir une réserve qualitative pour subvenir aux pertes suite à ce type de phénomène climatique...

Monsieur le Maire rappelle que 100 % du vignoble de la Commune a été touché ; la moyenne de perte de récolte est estimée à 76 % ; le nombre d'exploitants assuré contre ce risque est de l'ordre de 45 %.

II/ FINANCES

1) SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention

à :

- l'Association « Réseau Richesses », à raison de 6.00 € par élèves (33), soit : 198.00 €
- l'Association sportive du Collège JC Ruet, soit 50.00 € (3 élèves de CHIROUBLES étant licenciés)

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016, Article 6574.

III/ URBANISME

1) DOSSIER GAEC DESPRES

Monsieur le Maire relate un problème datant de 2013 concernant une demande de déclaration préalable (n° DP 06905813F0007) déposée par GAEC DESPRES pour une construction d'un tunnel agricole à usage de stabulation, qui a reçu une opposition au nom de l'État émise le 10 janvier 2014, pour les raisons suivantes :

- Le pétitionnaire ne peut se prévaloir du titre de propriété de la parcelle destinée à la construction ;
- Le projet est soumis à permis de construire et non déclaration préalable ;
- La construction nécessite la réalisation de déblais/remblais trop importants pour l'implantation d'une structure métallique de 520 m² de surface de plancher ;
- L'aspect extérieur de cette structure est de nature à porter atteinte à l'intérêt des lieux avoisinants, du hameau des Saignes.

Malgré le non-respect des dispositions du Code de l'Urbanisme, la construction a été réalisée. Aussi, la Commune a-t-elle demandé la démolition de la stabulation. La Direction Départementale des Territoires avisée, a établi un rapport fin août 2015, qui est traité par le TGI de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE et dans lequel il n'est pas donné d'avis favorable pour la démolition du tunnel, tenant compte du contexte économique de l'agriculture, mais condamne le GAEC à versé une amende de 4.000.00 € pour non-respect de la réglementation d'urbanisme de la Commune.

Le seul recours possible pour la Collectivité, c'est qu'elle se porte partie civile et demande la démolition de ce tunnel.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Reste sur sa position de voir la démolition de cette stabulation mais affirme qu'il n'est pas prudent d'engager une procédure judiciaire avec des conséquences financières, notamment les frais d'un avocat. Toutefois, il charge Monsieur le Maire de se renseigner auprès de l'assurance AVIVA afin de connaître si une garantie souscrite dans le contrat « multirisque collectivité » peut s'appliquer pour un tel fait.

2) DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours :

- Déclaration Préalable Véronique ROTIVAL pour la pose de panneaux photovoltaïques ➤ accordée tacitement le 26 mai 2016 ;
- Déclaration Préalable Bernard ROSSAT pour l'extension d'une dalle du balcon, le remplacement de fenêtres en portes fenêtres, et l'enduit des façades ➤ accordée tacitement le 30 mai 2016 ;
- Déclaration Préalable Guillaume GELLOZ pour la fermeture d'un escalier extérieur ➤ en cours d'instruction. A l'issue du délai de traitement, une demande d'autorisation de voirie devrait être sollicitée pour le stationnement du véhicule de l'entreprise le long de la route départementale n° 119.

IV/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

A/ POINT SUR LES TRAVAUX : ont été réalisés ou sont en cours :

- Le changement de la dernière fenêtre dans l'ancien secrétariat de mairie par l'entreprise JOULIN ainsi que le réglage de toutes les fenêtres posées ;
- Le doublage toute hauteur de part et d'autre des contrepoids des portails dans l'ex-local des pompiers par l'entreprise RAY ainsi que la pose de la trappe CF ;
- L'entreprise CPS Climatic a prévu d'intervenir un mercredi ;

Monsieur Gontran BODESCOT signale la dangerosité d'une coupe faite sur l'escalier menant à la Cantine.

Monsieur Jean-Pierre POPILLE évoque le passage piétons qui ne se trouve plus dans l'alignée des entrées au bâtiment. Monsieur le Maire répond que 2 passages seront créés en peinture, par l'agent communal, de part et d'autre des barrières d'accès.

B/ AVENANT AU MARCHÉ LOT 4 CLOISONS PEINTURE MENUISERIES INTÉRIEURES : Monsieur le Maire rappelle, qu'après observation lors des réunions de chantier, il est nécessaire :

- de fournir et poser une trappe CF ½ h pour la cuve à fioul,
- de réaliser un faux-plafond type placostil sur ossature métallique avec peinture pour la cage d'escaliers du préau à la classe enfantine,
- de supprimer les travaux de peinture de sol, la fourniture et la pose de nez de marches antidérapant et la réalisation d'une bande de vigilance au droit des escaliers menant à la Cantine Scolaire ; travaux reportés dans le lot n° 5 – Sols collés.

Il a été demandé à l'entreprise RAY SARL – Lot 4 Cloisons Peintures Menuiseries intérieures de présenter une offre pour les travaux supplémentaires, qui s'élève à 804.48 € HT et de déduire les travaux à supprimer, soit 363.67 € HT ; ce qui porte le montant de l'avenant à 440.81 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 19 ;

Considérant qu'afin de payer ces prestations supplémentaires non prévues dans le contrat initial mais s'y rattachant, la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du marché pour les lots énumérés ci-dessus ;

Donne un avis favorable à la réalisation des travaux supplémentaires énumérés ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise RAY SARL – Lot n° 4 ;

Précise que les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget primitif.

C/ DEVIS DE L'ENTREPRISE PEYNET : Monsieur le Maire propose de profiter de l'intervention prochaine de l'entreprise PEYNET pour faire installer des prises 220v sur goulotte pour le bureau informatique avec fiche de raccordement et l'électrification de 2 BSO (brise soleil orientable). Un devis s'élevant à la somme de 532.00 € HT est présenté et accepté par le Conseil Municipal.

2) LOCATION AU-DESSUS DU COMMERCE

Malgré plusieurs diffusions sur la disponibilité de ce logement sur différents supports, un seul dossier de candidature a été reçu.

21 h 10 : arrivée de M. Patrick VIGNERON.

Après examen de celui-ci et discussion, le Conseil Municipal, par 4 voix « pour » et 5 voix « contre », émet un avis défavorable à cette candidature.

Monsieur POPILLE suggère de remettre régulièrement en avant l'annonce sur le site « Le Bon Coin ».

4) ÉGLISE

L'entreprise BODET, qui a repris le contrat d'entretien signé avec « Tout pour le clocher » est intervenue sur l'horloge du clocher de l'Église qui n'a plus de cohérence entre les sonneries et les heures affichées.

Aussi, il s'avère que le cadran de l'horloge ne fonctionne plus. Un devis est présenté ; il s'élève à la somme de 1 483.00 € HT. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réparation de l'horloge.

III/ VOIRIE

1) TRAVAUX

Un premier passage de fauchage des accotements des voies communales a été effectué par l'entreprise LABROSSE courant semaine dernière.

Madame Katia GENILLON signale que, suite au passage de l'épareuse, des pierres se trouvent sur la voie communale n° 121 de « Souzon ».

Les travaux au lieu-dit « Le Fêtre » devraient se terminer très prochainement par le reprofilage de la voie communale n° 11 : une réunion sur les lieux est programmée le 09 juin 2016, à 9 h 00 pour déterminer exactement les travaux restant à faire.

2) PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants répartie par le Département du Rhône, une demande pour les travaux d'aménagement du parking de l'Église pour sécuriser le stationnement ainsi que l'acquisition de panneaux signalétiques pour réglementer la circulation sur certaines voies communales pourrait être sollicité.

Ce projet consiste à :

- installer des barrières amovibles devant le parvis de l'Église afin d'empêcher le stationnement des véhicules et lors de cérémonies devant s'y dérouler (mariages, obsèques) pouvoir les enlever et permettre un accès facile, réservé et sécurisé à l'édifice ;
- installer des panneaux de signalisation pour réglementer la circulation sur des voies communales (limitation de vitesse et limitation de tonnage).

Ce projet est estimé à 3 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Département du Rhône une subvention au titre des « Amendes de Police 2016 ».

Monsieur le Maire informe qu'une première structure bois avec 3 jardinières a été installée sur le côté route du parvis de l'Église. Pour le devant du parvis, la Société Signaux Girod sollicitée propose des barrières métalliques amovibles mais qui ne s'enlèvent pas. Le Conseil Municipal suggère alors que soient demandées des propositions auprès de serruriers (entreprise Éric LACHARME – entreprise Landry PERRAUD) pour la confection d'une structure amovible avec carottage.

IV/ EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE SUD

A/ AIDE COMPLÉMENTAIRE DE L'AGENCE DE L'EAU : Monsieur le Maire expose que la demande d'aide complémentaire de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse passera en décision directeur le 14 juin prochain. Contrairement à ce qui a été annoncé à la réunion du Conseil Municipal du 03 mai 2016, le montant de l'aide complémentaire sera de 6 440.00 €, soit un total de 14 400.00 €, représentant 30 % de l'aide initiale plafonnée à 48 000.00 € suivant le nombre d'équivalent habitants déterminés (24).

B/ SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE : Monsieur le Maire informe que la Commune est propriétaire du bien cadastré B 869, au lieu-dit « Le Bois », d'une surface de 48 ca, depuis le 26 mai

2016 ; date à laquelle l'acte a été signé auprès de Maître Maxime CASTELLI, Notaire à VILLIÉ-MORGON.

C/ DOSSIER DE CONSULTATIONS DES ENTREPRISES : Suite à la découverte d'hydrocarbures dans les enrobés, CALAD'ÉTUDES a revu l'estimation de ce projet d'extension, qui voit une augmentation de + 4 140.00 € HT. Le Conseil Municipal, constatant que le financement de cette opération est insuffisant à ce jour (48.50 %) et en attente de la réponse du Département du Rhône sur le dossier d'appel à projet présenté, préfère reporter la consultation. Il sera également sollicité une prorogation de la subvention parlementaire s'élevant à 61 000.00 €. Une réunion sera programmée ultérieurement avec les riverains concernés par cette opération.

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

A/ COMMISSION URBANISME : Monsieur Pierre COURIVAUD relate les sujets évoqués portant notamment sur la création du Géoportail de l'Urbanisme, qui permettra de rendre accessible le document d'urbanisme en vigueur sur le territoire afin d'en favoriser l'appropriation par les citoyens et les acteurs locaux à partir du 1^{er} janvier 2020 ainsi que la mise en place du SIG.

B/ COMMISSION TOURISME : La réunion se tenait ce même jour à 19 h 00 à BELLEVILLE. Monsieur Richard CHAUVIN rapporte les deux sujets auxquels il a pu assister, à savoir :

- projet de métiers improbables présenté par Monsieur Philippe RUET ;
- présentation du projet d'aménagement à « La Terrasse » consistant à créer de l'espace et de la sécurité pour les Estivales et estimé à 268 400 € (stationnement véhicules 69 300 € - aménagement de l'Espace Georges Marchand 171 100 € - sentiers des crêtes 28 000 €). Des commentaires ont été faits sur la surface du parking projeté.

2) SYDER

Une réunion s'est tenue ce jour à laquelle Monsieur Patrick VIGNERON a assisté. Les prévisions de travaux pour 2016 ont été recensées ; constat est fait que peu de communes s'investissent.

Le maintien de l'éclairage public durant la nuit a été évoqué ; pour les Collectivités qui veulent appliquer des extinctions, elles doivent apposer à chaque extrémité des secteurs un panneau mentionnant l'interruption de l'éclairage public. Une commande groupée et subventionnée de ces panneaux peut être réalisée par le SYDER. Le Conseil Municipal pense qu'il faudra inscrire ce sujet à un prochain ordre du jour.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

La réunion pour le recensement des projets de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sur le territoire de la Commune a eu lieu ce même jour. Ont été proposés les secteurs de :

- Propières
- Les Saignes jusqu'au réservoir vers l'habitation de Monsieur ROSSAT
- Le Bourg, depuis la Rue de la Forge (intersection) jusqu'à la Route des Bonnes (borne incendie)
- Rochefort.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) NAPS : La nouvelle proposition d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2016 a été acceptée par l'Inspecteur d'Académie. Il conviendra d'établir un avenant au projet éducatif territorial (PEDT).

2) VISITE D'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : Une intervention est programmée le mardi 28 juin 2016, de 9 h 30 à 12 h 30. Cette visite a pour objectif de :

- faire le point sur la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées dans les précédents rapports d'inspection ;
- préciser ou compléter l'information sur les mesures de prévention qui n'ont pas pu être mises en œuvre ;
- s'assurer de la mise en œuvre de règles de prévention des risques professionnels pour les postes de travail et activités qui feront l'objet d'une visite sur le terrain ;
- rencontrer les agents afin d'analyser les risques liés à leurs activités.

3) MÉMOIRES DE CHIROUBLES : Messieurs Lucien DESMURES et Gérard TOMATIS sont les initiateurs de ce projet, qui consiste à recueillir des histoires, des anecdotes, des photos, ... sur la vie à CHIROUBLES depuis le début du XXème siècle. Ce projet sera présenté aux administrés lors d'une réunion qui se tiendra le 05 juillet 2016, à 18 h 00, à la Salle des Fêtes « Jean Lapiere ».

4) RECENSEMENT DE LA POPULATION : Il va se dérouler en 2017, du 19 janvier au 18 février. Des évolutions sont intervenues depuis le dernier recensement réalisé en 2012, puisque chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires par internet. La préparation de l'enquête démarre dès maintenant. Aussi, un coordonnateur communal a été nommé, qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement : c'est Madame Françoise TUPIN qui remplira cette fonction.

5) RÉUNIONS « AU CŒUR DES CANTONS » : Les élus du Département vont à la rencontre de tous les rhodaniens et organisent des réunions afin de présenter le nouveau budget ainsi que la synthèse des actions menées et à venir, tant au niveau départemental que local. Pour le canton de BELLEVILLE, la réunion publique aura lieu lundi 20 juin 2016, à 19 h 30, au Théâtre de BEAUJEU.

6) SIRÈNE DES POMPIERS : Monsieur le Maire interroge Monsieur BODESCOT pour savoir s'il s'est occupé de la remise en service de la sirène. Ce dernier s'en charge rapidement.

7) FLEURISSEMENT : Les plantations de fleurs faites sur les différents massifs de la Commune ont subi également les dommages dus à la grêle, notamment « Le Turgot » et l'esplanade de la Mairie. Monsieur Patrick VIGNERON a contacté MACON VEGETAUX, le fournisseur des plants, qui a accepté de procéder au remplacement des fleurs à titre gracieux.

Il est évoqué le problème des arbres situé au « Belvédère du Turgot », qui n'ont pas de feuilles.

Les particuliers ayant subi également des dégâts sur le fleurissement de leur habitation, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser le concours de fleurissement cette année.

8) STATION D'ÉPURATION DE « LA MAISON DES VIGNERONS » : Monsieur Gontran BODESCOT a été alerté par un administré sur le fonctionnement de la station d'épuration de la Cave Coopérative afin de ne pas connaître les mêmes désagréments que l'an dernier (odeurs nauséabondes). Une réunion sur le site sera programmée avec les dirigeants de la cave des "Vignerons de Bel Air ».

9) SOUS-PRÉFET DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE : Monsieur Pierre CASTOLDI, récemment nommé, prendra ses fonctions de Sous-Préfet de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, le 20 juin 2016.

10) JOURNAL LE PROGRÈS : Depuis quelques temps, plus aucun article sur CHIROUBLES ne paraît sur le journal Le Progrès. Après renseignements pris auprès de la Direction, il semblerait que le problème vienne du Correspondant local qui a vu son secteur s'agrandir et ne peut abonder partout. Le Conseil Municipal propose de rechercher un nouveau Correspondant pour la Commune.

11) BULLETIN MUNICIPAL : La diffusion de la première ébauche du bulletin municipal 2015 est prévue pour cette semaine.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 11 juillet 2016 à 20 heures 00.

La séance est levée à 23 heures 15.

